



**SELARL JURICANNES  
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice  
14 rue Marius Aune  
BP 60117  
06405 CANNES CEDEX  
Tel: 04.93.68.82.93

[contact@juricannes.fr](mailto:contact@juricannes.fr)



[www.juricannes.fr](http://www.juricannes.fr)



**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

EXPEDITION



En foi de quoi j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION **sur 20 pages** pour servir et valoir ce que de droit.

**Pièces annexées :**

- Dossier des diagnostics techniques
- Copie du devis MARCAP RENOVATION en date du 22/07/2018
- Copie de la facture REC en date du 14/11/2018
- Copie de la facture GLOBE en date du 18/07/2018
- Extrait de la copie de la facture GEFRADIS en date du 05/03/2018
- Tableau des dépenses par lots
- Copies des factures NATURAL'EKO en date du 05/10/2022

R. LEPECULIER



## RELEVÉ DE SUPERFICIE

### A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle** Adresse : **171 chemin des Faisses 06250 MOUGINS**  
 Référence Cadastre : **CI - 77** Propriété de :  
 Mission effectuée le : **15/09/2023**  
 Date de l'ordre de mission : **17/09/2023**  
 N° Dossier : **234 C**

**Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :**

**Total Surface : 195,62 m<sup>2</sup>**  
 (Cent quatre-vingt-quinze mètres carrés soixante-deux)

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface
Entrée	RDC	12,260 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	RDC	10,830 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/Wc Ch n°1	RDC	3,900 m <sup>2</sup>
Salle à Manger	RDC	12,760 m <sup>2</sup>
Séjour	RDC	35,130 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDC	15,780 m <sup>2</sup>
Escalier vers 1er	RDC	4,180 m <sup>2</sup>
Dégagement/Couloir	RDC	13,360 m <sup>2</sup>
Wc	RDC	1,450 m <sup>2</sup>
Placard	RDC	0,680 m <sup>2</sup>
Bureau	RDC	8,470 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	RDC	14,180 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/Wc Ch n°2	RDC	3,890 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	RDC	21,520 m <sup>2</sup>
Salle de Bains/Wc Ch n°3	RDC	6,360 m <sup>2</sup>
Chambre n°4	1er	23,160 m <sup>2</sup>
Dressing	1er	3,380 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/Wc Ch n°4	1er	4,330 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>195,620 m<sup>2</sup></b>

### ANNEXES ET DEPENDANCES

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée
Local technique	RDC	6,000 m <sup>2</sup>
Cave	1er SS	24,000 m <sup>2</sup>
Terrasse 1er	1er	8,700 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>38,700 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Conseils Diag qu'à titre indicatif.

**C CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature et Cachet de l'entreprise



**Date d'établissement du rapport :**

Fait à NICE le 15/09/2023

Nom du responsable

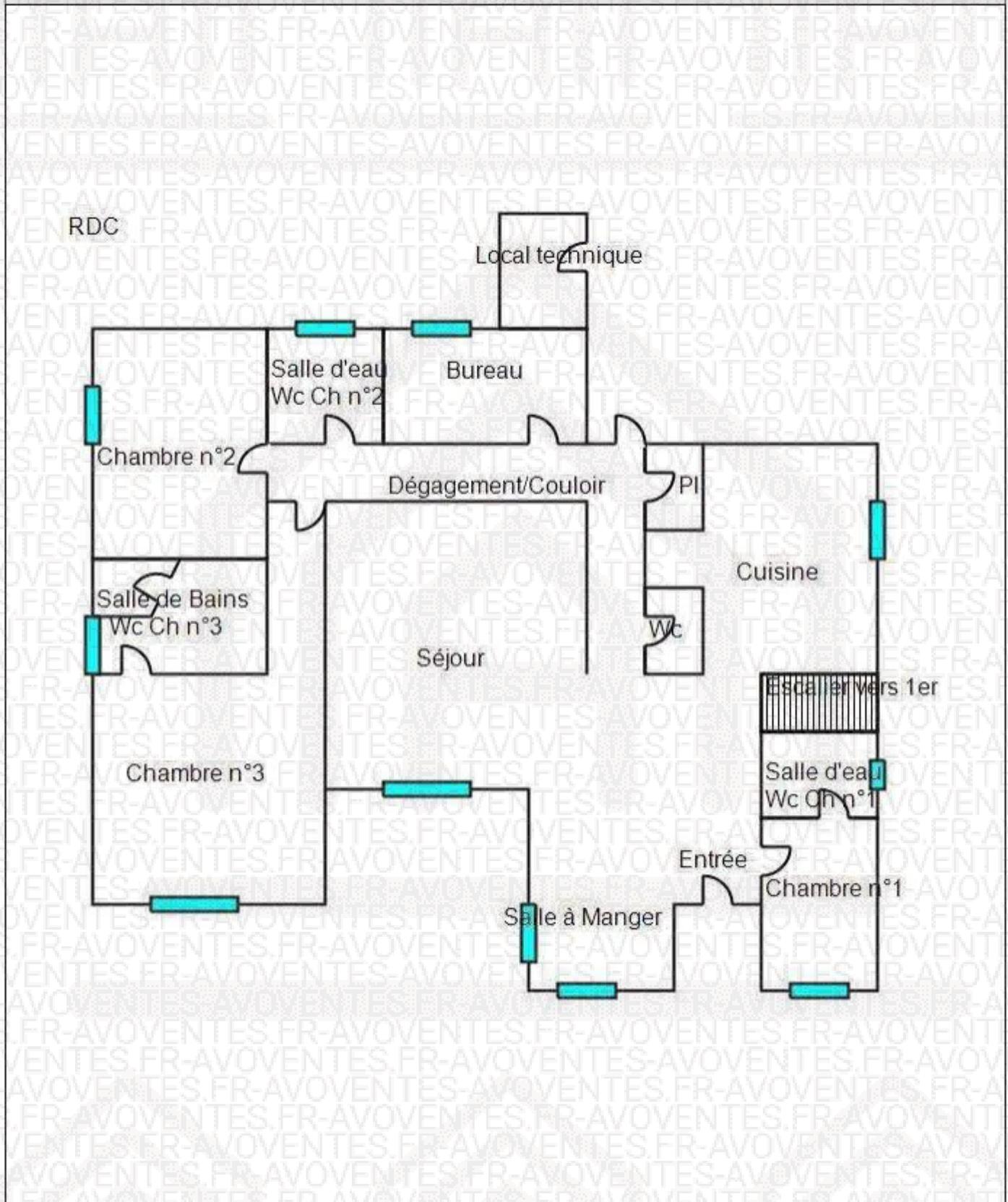
Nom du diagnostiqueur

© AVOVENTES.FR

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

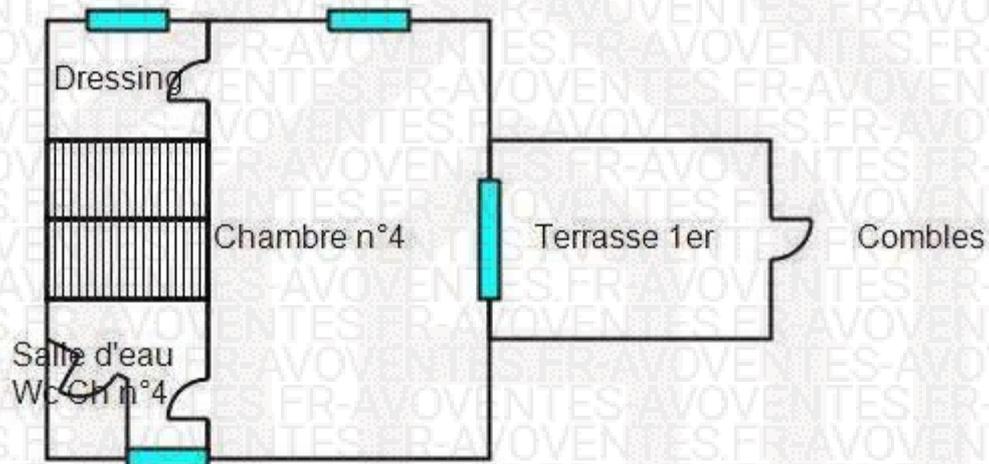
DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1



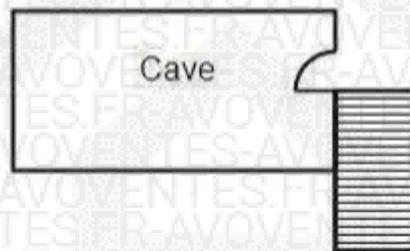
## Croquis N°2

1er



### Croquis N°3

1er SS



# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2306E3089297L  
établi le : 15/09/2023  
valable jusqu'au : 14/09/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)

adresse : 171 chemin des Faisses, 06250 MOUGINS

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 1992

surface habitable : 195,62 m<sup>2</sup>

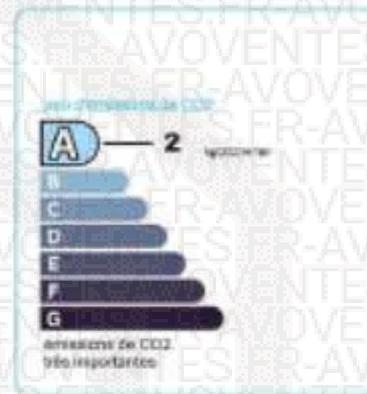
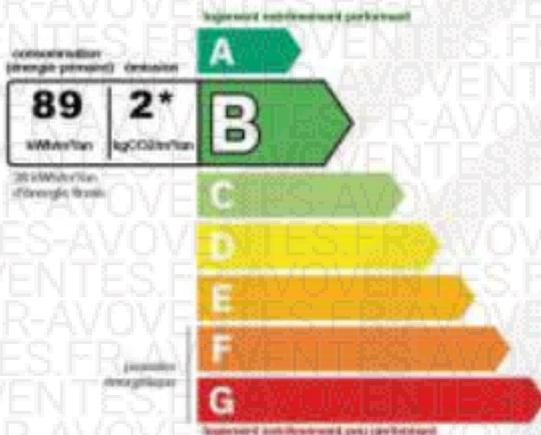
propriété

adresse

©AVOVENTES.FR

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 577 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 2990 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 097 €** et **1 485 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

#### Conseils Diag

45 Boulevard François Grosso  
06000 NICE

tel : 06.51.98.10.61

email : [contact@conseils-diag.com](mailto:contact@conseils-diag.com)

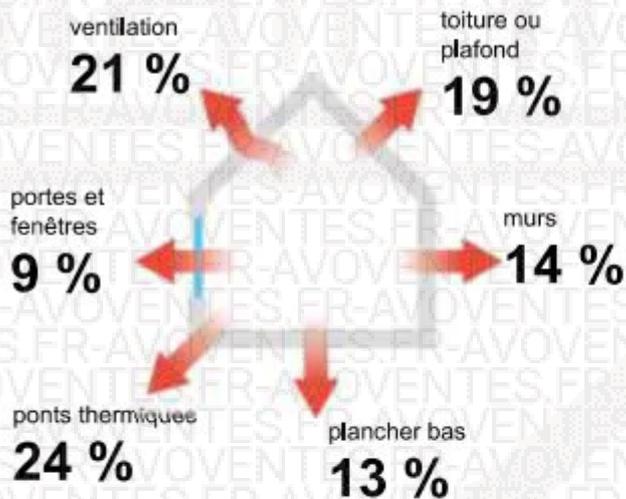
n° de certification : 17201182

organisme de certification : BUREAU VERITAS  
CERTIFICATION



A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

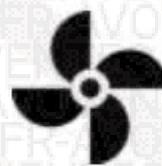
### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



panneaux thermiques



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux solaires



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 électrique	13424 (5837 éf.)	Entre 842€ et 1 138€	 76%
 eau chaude sanitaire	 électrique	2073 (901 éf.)	Entre 130€ et 176€	 12%
 refroidissement				 0%
 éclairage	 électrique	854 (371 éf.)	Entre 54€ et 72€	 5%
 auxiliaires	 électrique	1 158 (503 éf.)	Entre 72€ et 98€	 7%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>17 508 kWh</b> (7 612 kWh é.f.)	Entre 1 097€ et 1 485€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 150,76l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements.

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -25,6% sur votre facture **soit -253 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 150,76l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

62l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -28% sur votre facture **soit -43 € par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 1 Nord Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 2 Sud Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 3 Est Béton banché donnant sur Extérieur, isolé	
 <b>plancher bas</b>	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, non isolé Plancher 2 Dalle béton donnant sur Local non chauffé, non isolé	
 <b>toiture / plafond</b>	Plafond 1 Dalle béton donnant sur Extérieur, isolé	
 <b>portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 10 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 10 mm) Porte Bois Opaque pleine	

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	Pompe à chaleur Air/Eau Electrique installation en 2022, individuel sur Air soufflé
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical (avec ECS solaire de moins de 5 ans) Electrique installation en 2022, individuel, production par accumulation
 <b>ventilation</b>	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
 <b>pilotage</b>	Pompe à chaleur Air/Eau : Air soufflé : avec régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 <b>pompe à chaleur</b>	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

### Les travaux essentiels

montant estimé : 2471 à 6590 €

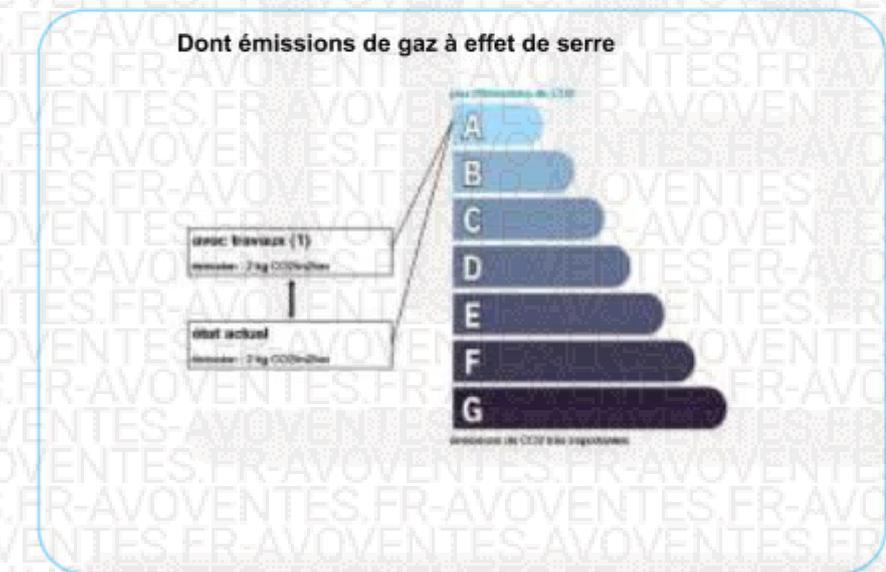
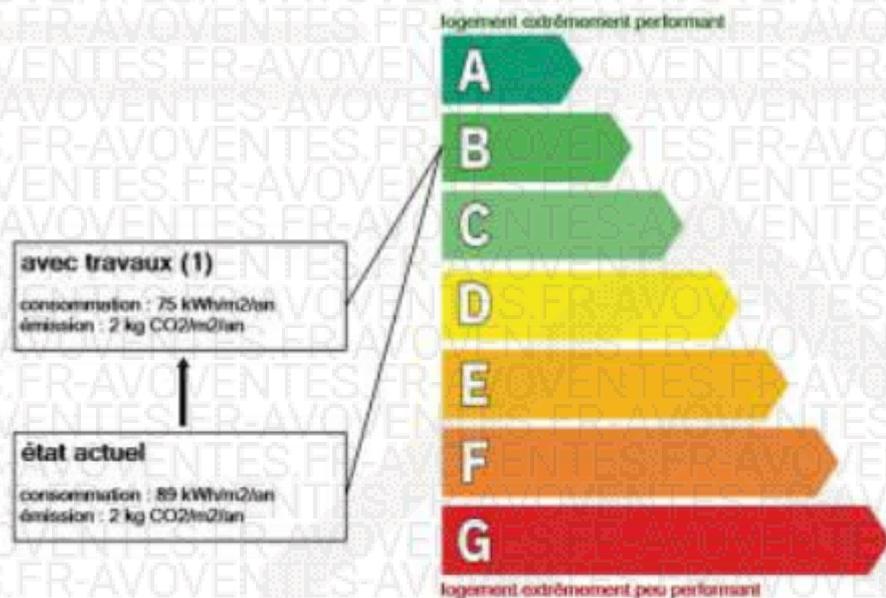
lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W

### Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)

**Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.**

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](mailto:diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2306E3089297L**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **CI-77**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **15/09/2023**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Certaines informations comme notamment la surface habitable de l'immeuble, le nombre de logements dans l'immeuble, le nombre de niveaux, la puissance nominale de la chaudière, la surface de l'immeuble, la puissance de la veilleuse, le nombre de niveaux associés à la chaudière, l'épaisseur de l'isolation, peuvent modifier le résultat du DPE, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

Ces informations devant être fournies par le propriétaire, celles-ci sont renseignées sur le diagnostic selon ses déclarations.

La responsabilité du diagnostiqueur ne saurait donc être engagée si celles-ci sont erronées ou imprécises.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		06 - Alpes Maritimes
Altitude	 donnée en ligne	115
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1992
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	195,62
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,5

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	 observée ou mesurée	61,78 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 1		
Année isolation	 valeur par défaut	1989 à 2000
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	44,59 m <sup>2</sup>
Mur 2		
Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 3	Année isolation	✗	valeur par défaut 1989 à 2000	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊖	observée ou mesurée Non	
	Inertie	⊖	observée ou mesurée Légère	
	Doublage	⊖	observée ou mesurée absence de doublage	
	Surface	⊖	observée ou mesurée 37,85 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	⊖	observée ou mesurée Béton banché	
	Epaisseur mur	⊖	observée ou mesurée 20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	⊖	observée ou mesurée Oui	
	Année isolation	✗	valeur par défaut 1989 à 2000	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊖	observée ou mesurée Non	
Mur 4	Inertie	⊖	observée ou mesurée Légère	
	Doublage	⊖	observée ou mesurée absence de doublage	
	Surface	⊖	observée ou mesurée 33,39 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	⊖	observée ou mesurée Béton banché	
	Epaisseur mur	⊖	observée ou mesurée 20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	⊖	observée ou mesurée Oui	
	Année isolation	✗	valeur par défaut 1989 à 2000	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊖	observée ou mesurée Non	
	Inertie	⊖	observée ou mesurée Légère	
	Doublage	⊖	observée ou mesurée absence de doublage	
Plafond 1	Surface	⊖	observée ou mesurée 164,75 m <sup>2</sup>	
	Type	⊖	observée ou mesurée Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	⊖	observée ou mesurée Oui	
	Epaisseur isolant	⊖	observée ou mesurée 3 cm	
	Inertie	⊖	observée ou mesurée Légère	
	Surface	⊖	observée ou mesurée 140,75 m <sup>2</sup>	
	Type de plancher bas	⊖	observée ou mesurée Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	⊖	observée ou mesurée Non	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	⊖	observée ou mesurée 130 m	
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	⊖	observée ou mesurée 133,88 m <sup>2</sup>	
Plancher 1	Inertie	⊖	observée ou mesurée Légère	
	Type d'adjacence	⊖	observée ou mesurée Vide-sanitaire	
	Surface	⊖	observée ou mesurée 24 m <sup>2</sup>	
	Type de plancher bas	⊖	observée ou mesurée Dalle béton	
	Plancher 2	Isolation : oui / non / inconnue	⊖	observée ou mesurée Non
		Inertie	⊖	observée ou mesurée Légère
		Type d'adjacence	⊖	observée ou mesurée Cellier

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface Alu	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	24 m <sup>2</sup>
Surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	24 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Non
Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	1,68 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 1</b>		
Indinaison vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Non
Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	1,68 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 2</b>		
Indinaison vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Non
Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	3,08 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Oui
<b>Fenêtre 3</b>		
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Non
Indinaison vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/> observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	6,6 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 4</b>		
Indinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	1,65 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 5</b>		
Indinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Est
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
<b>Fenêtre 6</b>		
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Indinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 7</b>		
Inclinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	0,72 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 8</b>		
Inclinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	0,72 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	10 mm
<b>Fenêtre 9</b>		
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	1,68 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 10</b>		
Inclinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	0,72 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 11</b>		
Inclinaison vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Surface de baies	Ⓟ observée ou mesurée	6,6 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	Ⓟ observée ou mesurée	20 mm
<b>Fenêtre 12</b>		
Présence couche peu émissive	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	Ⓟ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	Ⓟ observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Indinasion vitrage	Ⓟ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	Ⓟ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	Ⓟ observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des bales	Ⓟ observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Bois
Type de porte	Ⓟ observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	Ⓟ observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Bois
Type de porte	Ⓟ observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	Ⓟ observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 1 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	25,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 2 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	25,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 3 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	15,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 4 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	15,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 1 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	25,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 2 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	25,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 3 : ITI
Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	15,8 m
Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	Mur 4 : ITI

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 25,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 4 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 25,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 25,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée ITI
Linéaire Plafond 1 Mur 1	Type isolation	✗ valeur par défaut Mur 1 : ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 25,8 m
Linéaire Plafond 1 Mur 2	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher haut - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut Mur 2 : ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 25,8 m
Linéaire Plafond 1 Mur 3	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher haut - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut Mur 3 : ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
Linéaire Plafond 1 Mur 4	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Plancher haut - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut Mur 4 : ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée 15,8 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée Refend - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 4 (à gauche du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 1 (à droite du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 2 (à droite du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 3 (à droite du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 4 (à droite du refend)</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 2</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	$\rho$ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	$\rho$ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	$\rho$ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 2</b>	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	$\rho$ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	$\rho$ observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 4</b>	Position menuiseries	$\rho$ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	$\rho$ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	$\rho$ observée ou mesurée	7,2 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Linéaire Fenêtre 4 Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	10,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 3	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 6 Mur 4	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,2 m
Linéaire Fenêtre 7 Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 8 Mur 2	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 9 Mur 1	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 4</b>	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 4</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	3,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 2</b>	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	10,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
<b>Linéaire Porte 1 Mur 2</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5 m
<b>Linéaire Porte 2 Mur 1</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Pompe à chaleur Air/Eau	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Eau
	Surface chauffée	observée ou mesurée	195,62 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	observée ou mesurée	2022
	Energie utilisée	observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée	Non
	SCOP / COP	valeur par défaut	3,2
	Type émetteur	observée ou mesurée	Air soufflé
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée	195,62 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de comptage	observée ou mesurée	Non
Chauffe-eau vertical	Type générateur	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	observée ou mesurée	2022
	Energie utilisée	observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	observée ou mesurée	Individuel
	Fecs solaire (saisie directe)	observée ou mesurée	0,6
	Pièces alimentées contiguës	observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	observée ou mesurée	Non
	Volume de stockage	observée ou mesurée	200 L
	Type de ballon	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
Ventilation	Type de ventilation	observée ou mesurée	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Année installation	document fourni	1992
	Plusieurs façades exposées	observée ou mesurée	Non

équipements

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

### A INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**  
Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**  
Référence Cadastre : **CI - 77** Propriété d  
Date du Permis de Construire : **Non communiquée**  
Adresse : **171 chemin des Faisses**  
**06250 MOUGINS**

#### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **SELARL MORISSEAU & LEPECULIER Huissiers de Justice** Documents fournis : **Néant**  
Adresse : **Le Fra Luca 14 rue Marius Aune** Moyens mis à disposition : **Néant**  
**06400 CANNES**  
Qualité :

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

<b>Rapport n°</b> 1234 A	Date d'émission du rapport :	<b>15/09/2023</b>
<b>Le repérage a été réalisé le :</b> 15/09/2023	Accompagnateur :	<b>Aucun</b>
Par <b>CAVOVENTES.FR</b>	Laboratoire d'Analyses :	<b>EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT</b>
N° certificat de qualification : <b>17201182</b>	Adresse laboratoire :	<b>BP 50047 20, rue du Kochersberg 67701 SAVERNE CEDEX</b>
Date d'obtention : <b>17/01/2023</b>	Numéro d'accréditation :	<b>1-1751</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION</b>	Organisme d'assurance professionnelle :	<b>GAN ASSURANCE</b>
<b>60 avenue du Général de Gaulle</b>	Adresse assurance :	<b>10 Rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX</b>
<b>92046 NANTERRE CEDEX</b>	N° de contrat d'assurance	<b>181.245.406</b>
Date de commande : 17/09/2023	Date de validité :	<b>01/01/2024</b>

### B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Date d'établissement du rapport :

Fait à **NICE** le **15/09/2023**

Cabinet : **Conseils Diaa**

Nom du responsable

Nom du diagnostiqueur

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S)</b> .....	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE</b> .....	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS</b> .....	<b>5</b>
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	8
COMMENTAIRES.....	8
<b>ELEMENTS D'INFORMATION</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXE 1 – CROQUIS</b> .....	<b>9</b>

## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

### Liste des locaux non visités et justification

Aucun

### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de scl
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 15/09/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

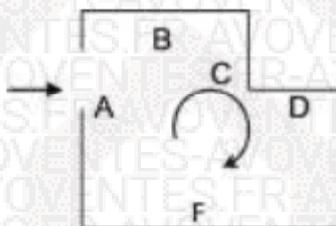
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	RDC	OUI	
2	Chambre n°1	RDC	OUI	
3	Salle d'eau/Wc Ch n°1	RDC	OUI	
4	Salle à Manger	RDC	OUI	
5	Séjour	RDC	OUI	
6	Cuisine	RDC	OUI	
7	Escalier vers 1er	RDC	OUI	
8	Dégagement/Couloir	RDC	OUI	
9	Wc	RDC	OUI	
10	Placard	RDC	OUI	
11	Local technique	RDC	OUI	
12	Bureau	RDC	OUI	
13	Chambre n°2	RDC	OUI	
14	Salle d'eau/Wc Ch n°2	RDC	OUI	
15	Chambre n°3	RDC	OUI	
16	Salle de Bains/Wc Ch n°3	RDC	OUI	
17	Terrasse RdC	RDC	OUI	
18	Jardin	RDC	OUI	
19	Cave	1er SS	OUI	
20	Abris voiture		OUI	
21	Combles		OUI	
22	Chambre n°4	1er	OUI	
23	Dressing	1er	OUI	
24	Terrasse 1er	1er	OUI	
25	Salle d'eau/Wc Ch n°4	1er	OUI	

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
2	Chambre n°1	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
3	Salle d'eau/Wc Ch n°1	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
4	Salle à Manger	RDC	Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
5	Séjour	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
6	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
7	Escalier vers 1er	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
8	Dégagement/Couloir	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
9	Wc	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
10	Placard	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
11	Local technique	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Béton
			Plancher	Plafond	Béton
12	Bureau	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
13	Chambre n°2	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
14	Salle d'eau/Wc Ch n°2	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
15	Chambre n°3	RDC	Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
16	Salle de Bains/Wc Ch n°3	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
17	Terrasse RdC	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
18	Jardin	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
19	Cave	1er SS	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Plafond	Béton
20	Abris voiture		Plancher	Sol	Béton
21	Combles		Plancher	Sol	Béton
22	Chambre n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
23	Dressing	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
24	Terrasse 1er	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
25	Salle d'eau/Wc Ch n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage ou Parquet

#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

#### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

#### RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

#### LEGENDE

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante	
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique		
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau		
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau		

#### COMMENTAIRES

Les PST en toiture ne contiennent pas d'amiante car posés après 1997

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

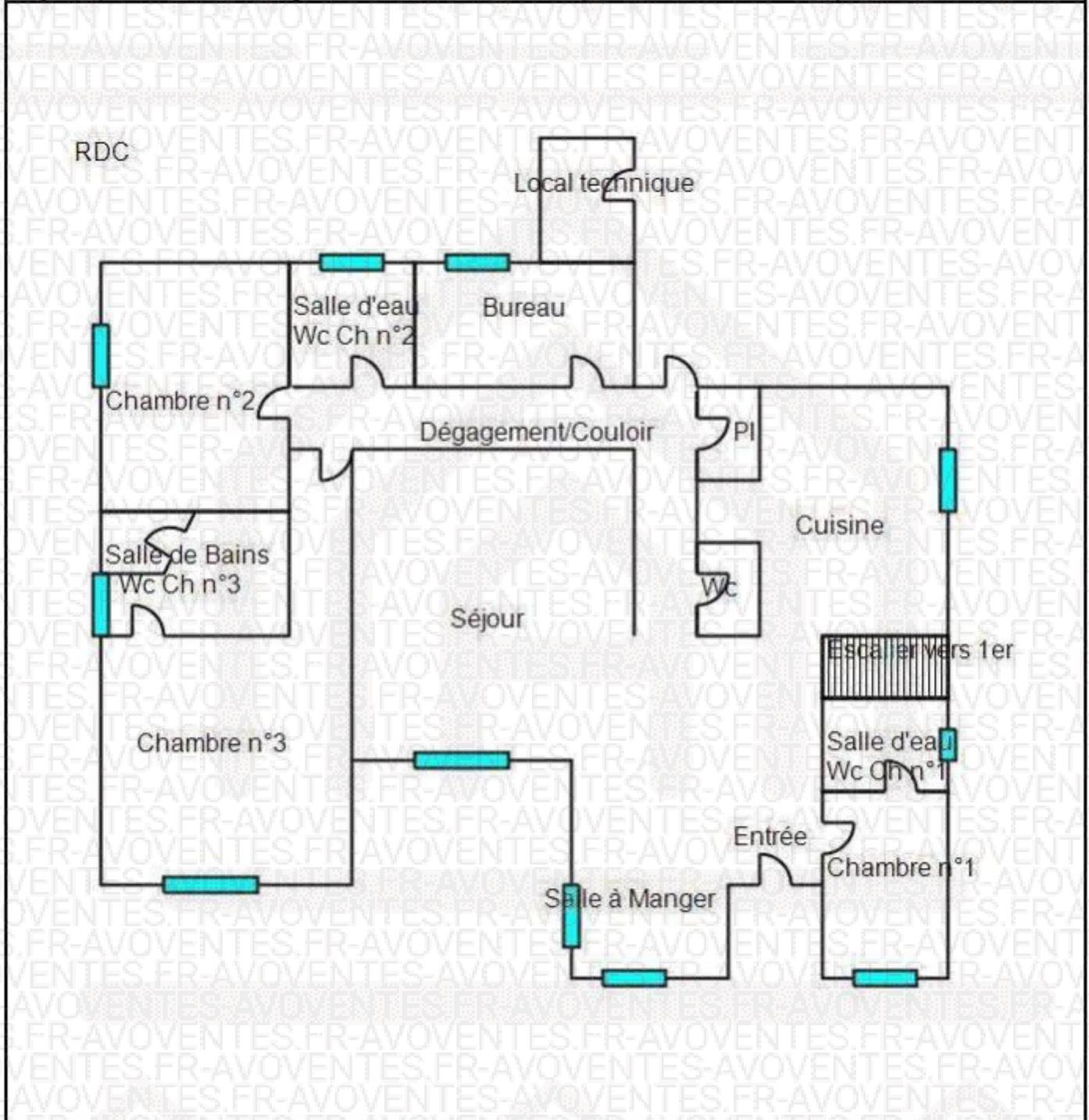
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

## ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	@AVOVENTES.FR	Adresse de l'immeuble :	171 chemin des Faisses 06250 MOUGINS
N° planche :	Version :	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau :
			Croquis N°1

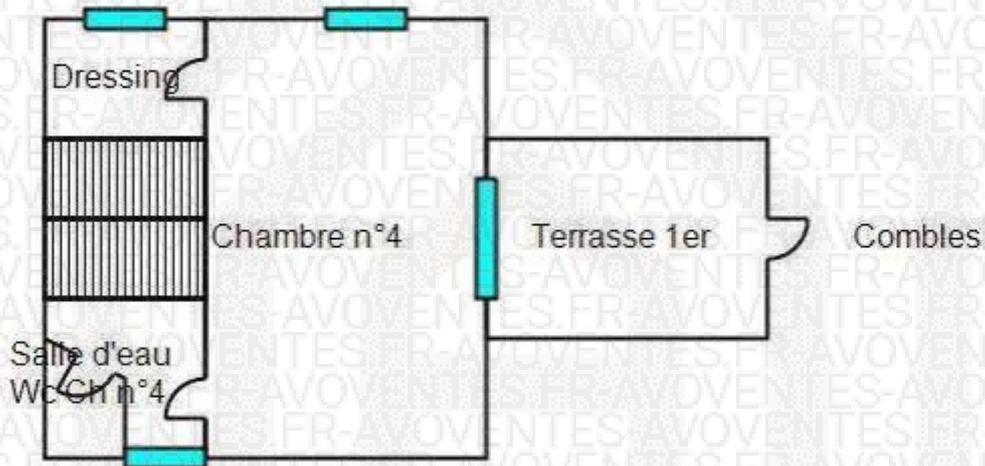


Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

N° dossier :	GUINET 11234		Adresse de l'immeuble :	171 chemin des Faisses 06250 MOUGINS	
N° planche :	2/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2

1er



Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

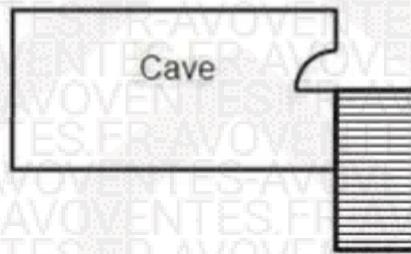
N° dossier : 234

Adresse de l'immeuble : 171 chemin des Faisses  
06250 MOUGINS

N° planche : 3/3 | Version : 0 | Type : Croquis

Origine du plan : Cabinet de diagnostics | Bâtiment – Niveau : Croquis N°3

1er SS



Amiante

## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle** Document(s) joint(s) : **Néant**

Adresse : **171 chemin des Faisses 06250 MOUGINS**

Référence Cadastre : **CI - 77**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **SELARL MORISSEAU & LEPECULIER Huissiers de Justice**

Adresse : **14 rue Marius Aune Le Fra Luca 06400 CANNES**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL Conseils Diag**

Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**

N° siret : **80934680200014**

N° certificat de qualification : **17201182**

Date d'obtention : **18/12/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

**60 avenue du Général de Gaulle**

**92046 NANTERRE CEDEX**

Organisme d'assurance professionnelle :

**GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/01/2024**

<b>D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :</b>		
<b>Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)</b>	<b>Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)</b>	<b>Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *</b>
<b>Abris voiture</b>	Plancher - Béton	Absence d'indice.
<b>Combles</b>	Plancher - Béton	Absence d'indice.
<b>1er SS</b>		
<b>Cave</b>	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
<b>RDC</b>		
<b>Entrée</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Chambre n°1</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Salle d'eau/Wc Ch n°1</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Salle à Manger</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Séjour</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Cuisine</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Escalier vers 1er</b>	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Dégagement/Couloir</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Wc</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>Placard</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Local technique</b>	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
<b>Bureau</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Chambre n°2</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Salle d'eau/Wc Ch n°2</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Chambre n°3</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Salle de Bains/Wc Ch n°3</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Terrasse RdC</b>	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Jardin</b>	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>1er</b>		
<b>Chambre n°4</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Dressing</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
<b>Terrasse 1er</b>	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Salle</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
d'eau/Wc Ch n°4	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

<b>E</b>	<b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b>

<b>F</b>	<b>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION</b>

<b>G</b>	<b>MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES</b>
----------	--

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

<b>H</b>	<b>CONSTATATIONS DIVERSES</b>
----------	-------------------------------

**Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

<b>RESULTATS</b>
<b>Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.</b>

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **14/03/2024**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **34 T**

Fait à : **NICE** le : **15/09/2023**

Visite effectuée le : **15/09/2023**

Durée de la visite : **1 h 15 min**

Nom du

Opérateur

Prénom

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**  
Département : **ALPES-MARITIMES**  
Commune : **MOUGINS (06250)**  
Adresse : **171 chemin des Faisses**  
Lieu-dit / immeuble :  
Réf. Cadastre : **CI - 77**
  - **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**
- Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
Date de construction : **1992**  
Année de l'installation : **> à 15 ans**  
Distributeur d'électricité : **Enedis**  
Rapport **I1234 ELEC**  
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **SELARL MORISSEAU & LEPECULIER Huissiers de Justice**  
Tél. : / **04 93 68 82 93** Email : **etude@huissier-cannes.net**  
Adresse : **Le Fra Luca 14 rue Marius Aune 06400 CANNES**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)
- **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**  
Nom :  
Prén :  
Nom de l'entreprise : **Conseils Diag**  
Adresse : **45 Boulevard François Grosso**  
**06000 NICE**  
N° Siret : **80934680200014**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**  
N° de police : **181.245.406** date de validité : **01/01/2024**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**, le 18/12/2022, jusqu'au 17/12/2029  
N° de certification : **17201182**

#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

**Néant**

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

**Néant**

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

Informations complémentaires :

Néant

**6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

Néant

**7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL**

Néant

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **17/09/2023**

Date de fin de validité : **16/09/2026**

Etat rédié à **NICE** Le **17/09/2023**

Nom



# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence  
Mode EDI  
Réalisé par  
Pour le cc

Date de réalisation : 17 septembre 2023 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° 2023-065/DDTM/PRNT du 30 juin 2023.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
171 Chem. des Faisses  
06250 Mougins

Référence(s) cadastrale(s):  
C10077

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur  
L'AVOYENNE.FR



## SYNTHESES

À ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain	approuvé	17/07/2019	oui	oui <sup>(1)</sup>	p.3
PPRn	Inondation	approuvé	25/07/2023	non	non	p.3
PPRn	Feu de forêt	approuvé	12/03/2008	oui	oui	p.4
Zonage de sismicité : 3 - Modérée <sup>(1)</sup>				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 3 - Significatif <sup>(2)</sup>				oui	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpé	Oui	1 site* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, définies par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en ligne et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plans-d'exposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
 <b>Installation nucléaire</b>		Non	
 <b>Mouvement de terrain</b>		Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Non	
 <b>Cavités souterraines</b>		Non	
 <b>Canalisation TMD</b>		Non	

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

\*\*\* En mode EDITION, l'utilisateur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.

Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	8
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	10
Annexes.....	11

## État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 17/09/2023

Parcelle(s) : CI0077

171 Chem. des Faïsses 06250 Mouxins

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**prescrit**

 oui  non 

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**appliqué par anticipation**

 oui  non 

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**approuvé**

 oui  non 

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Éruption volcanique <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input checked="" type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Émission de gaz <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input checked="" type="checkbox"/>					

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

 oui  non 

 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés <sup>1</sup>

 oui  non 

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**prescrit**

 oui  non 

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**appliqué par anticipation**

 oui  non 

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**approuvé**

 oui  non 

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

 oui  non 

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

 oui  non 

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

**approuvé**

 oui  non 

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

**prescrit**

 oui  non 

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement				
L'immeuble est situé en zone de prescription				
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés				
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*				

\*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
Très faible	Faible	Moderée	Moyenne	Forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>
Faible	Faible avec facteur de transfert	Significatif

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T\*

 oui  non 
\*Information à compléter par le vendeur / bailleur

### Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

 oui  non 
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour.

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret

 oui  non 

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :

oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans <input type="checkbox"/>	oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	zonage indisponible <input type="checkbox"/>
--	--	------------------------------	--

L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone

 oui  non 

 L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser<sup>1</sup>

 oui  non 
\*Information à compléter par le vendeur / bailleur

### Parties concernées

Vendeur



à

le

Acquéreur



à

le

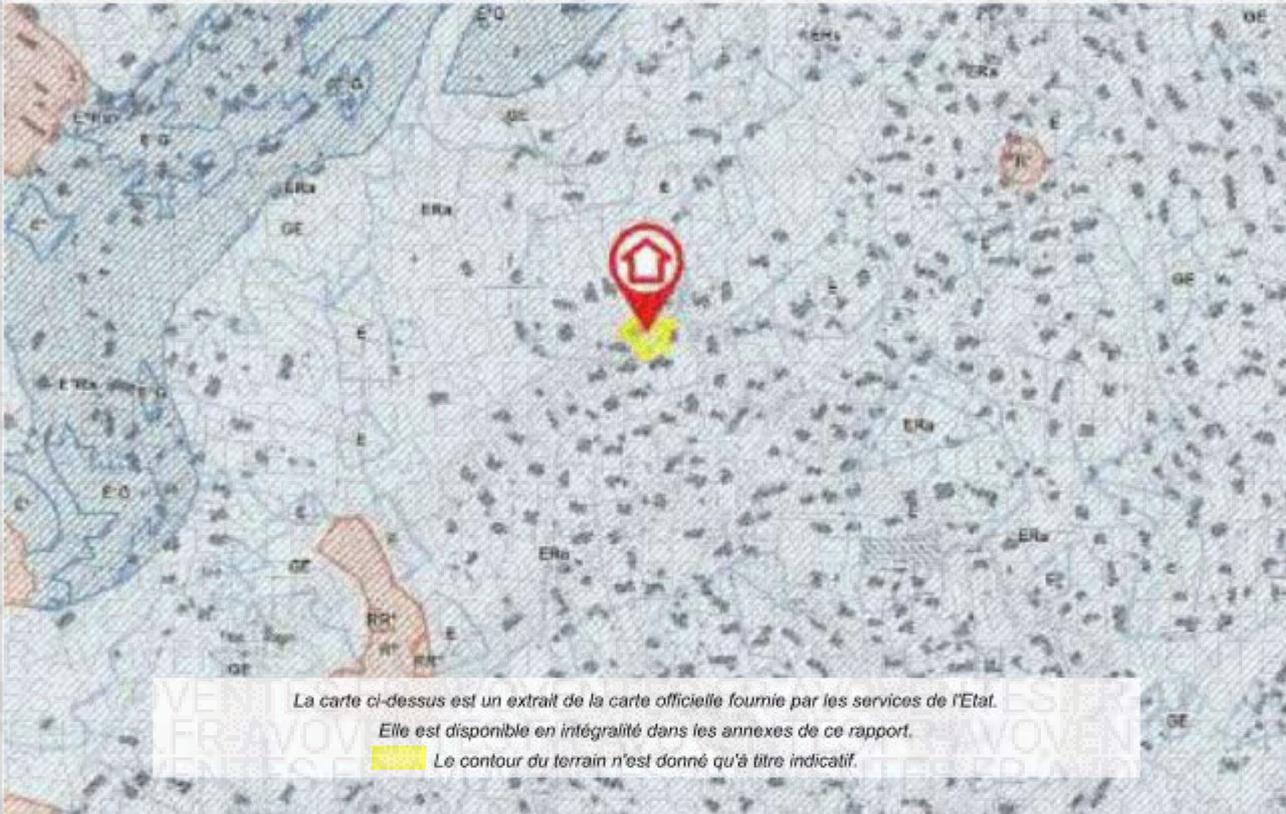
1. Partie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie et sur sa seule responsabilité
Attention ! SIS ne impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière. Les sites connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.
\*\*\* En mode EDITION, l'utilisateur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciales appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165,004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE


## Mouvement de terrain

PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 17/07/2019

## Concerné\*

\* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



## Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 25/07/2023

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



\*\*\* En mode EDITION, l'utilisateur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.

Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

## Feu de forêt

PPRn Feu de forêt, approuvé le 12/09/2008

## Concerné\*

\* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2022	30/09/2022	08/09/2023	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/12/2019	02/12/2019	19/12/2019	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/11/2019	24/11/2019	30/11/2019	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	22/11/2019	24/11/2019	03/12/2020	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	03/10/2016	04/10/2016	27/12/2016	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/10/2015	03/10/2015	08/10/2015	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/2014	04/11/2014	19/02/2015	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	28/10/2012	28/10/2012	13/01/2013	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/2011	06/11/2011	19/11/2011	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	01/05/2011	31/05/2011	15/06/2012	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	18/09/2009	18/09/2009	14/11/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/09/2009	15/09/2009	14/11/2009	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2007	30/09/2007	13/08/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/12/2005	03/12/2005	14/05/2006	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2005	09/09/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2005	31/03/2005	05/07/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/08/2004	05/08/2004	15/01/2005	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2004	30/09/2004	05/07/2008	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2004	31/03/2004	05/07/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/12/2000	25/12/2000	26/09/2001	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	24/12/2000	25/12/2000	26/09/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/11/2000	08/11/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/10/1999	24/10/1999	19/03/2000	<input type="checkbox"/>
Effondrement	29/12/1998	29/12/1998	03/04/1999	<input type="checkbox"/>
Effondrement	24/10/1998	24/10/1998	05/02/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/12/1996	25/12/1996	12/04/1997	<input type="checkbox"/>
Affaissement - Eboulement, chutes de pierres et de blocs	12/01/1996	12/01/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Glissement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/01/1996	12/01/1996	14/02/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/06/1994	27/06/1994	30/06/1994	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/10/1993	10/10/1993	24/10/1993	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/10/1987	11/10/1987	16/01/1988	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	08/11/1982	10/11/1982	22/12/1982	<input type="checkbox"/>
Effondrement - Eboulement, chutes de pierres et de blocs	04/10/1982	04/10/1982	08/02/1983	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

## Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Préfecture : Nice - Alpes-Maritimes  
Commune : Mougins

Adresse de l'immeuble :  
171 Chem. des Faïsses  
Parcelle(s) : CI0077  
06250 Mougins  
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

## Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Mouvement de terrain » approuvé le 17/07/2019, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- Quelle que soit la zone et sous la condition "cuve, citerne ou contenant de produit dangereux ou vulnérable." : référez-vous au règlement, page(s) 83
- Quelle que soit la zone et sous la condition "ouvrage de protection individuel ou collectif." : référez-vous au règlement, page(s) 83
- Quelle que soit la zone et sous la condition "ouvrage de protection." : référez-vous au règlement, page(s) 82,83

Pour le PPR « Feu de forêt » approuvé le 12/09/2008, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- En zone "B2" et quelque soit la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 16
- En zone "B2" et sous la condition "citerne ou réserve aérienne d'hydrocarbure liquide ou liquéfié." : référez-vous au règlement, page(s) 15,16

## Documents de référence

- > Règlement du PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 17/07/2019
- > Règlement du PPRn Feu de forêt, approuvé le 12/09/2008
- > Note de présentation du PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 17/07/2019
- > Note de présentation du PPRn Feu de forêt, approuvé le 12/09/2008

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par NANDA BOUSCATIER en date du 17/09/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2023-065/DDTM/PRNT en date du 30/06/2023 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 17/07/2019  
Des prescriptions de travaux existent selon la nature de l'immeuble ou certaines conditions caractéristiques.
- Le risque Feu de forêt et par la réglementation du PPRn Feu de forêt approuvé le 12/09/2008  
> Des prescriptions de travaux existent pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le risque Radon (niveau : significatif)

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2023-065/DDTM/PRNT du 30 juin 2023
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 17/07/2019
  - Cartographie réglementaire PPRn Inondation, approuvé le 25/07/2023
  - Cartographie réglementaire du PPRn Feu de forêt, approuvé le 12/09/2008
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
  - Cartographie réglementaire de la sismicité
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements – Risques – Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

AP n° 2023 – 065 / DDTM / PRNT

Nice, le 30 JUIN 2023

### Arrêté préfectoral

**abrogeant l'arrêté n° 2022-109 du 4 juillet 2022 relatif à la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels et technologiques majeurs**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R. 563-8 ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

**Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques ;

**Considérant** que l'article 236 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets introduit plusieurs évolutions applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** que le vendeur et le bailleur sont dans l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur l'état des risques ;

**Considérant** que l'état des risques est accessible sur le site Géorisques, à partir de l'onglet sur l'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (<https://errial.georisques.gouv.fr>),

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

## ARRÊTE

### Article 1er :

L'arrêté préfectoral n°2022-109 du 4 juillet 2022 dressant la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

### Article 2 :

Les documents cités à l'article R. 125-24 du code de l'environnement relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols sont consultables en préfecture (direction départementale des territoires et de la mer), sous-préfecture, mairies concernées et également sur les sites suivant :

- <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques>
- <http://www.georisques.gouv.fr>
- <https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/les-arretes>

### Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes. Une copie est adressée aux maires des communes concernées par les modifications opérées par le présent arrêté et à la chambre départementale des notaires.

### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Il est possible de déposer le recours devant le Tribunal administratif par la voie électronique via l'application internet « Télérecours citoyens » sur l'adresse suivante :

<https://www.telerecours.fr/>.

### Article 5 :

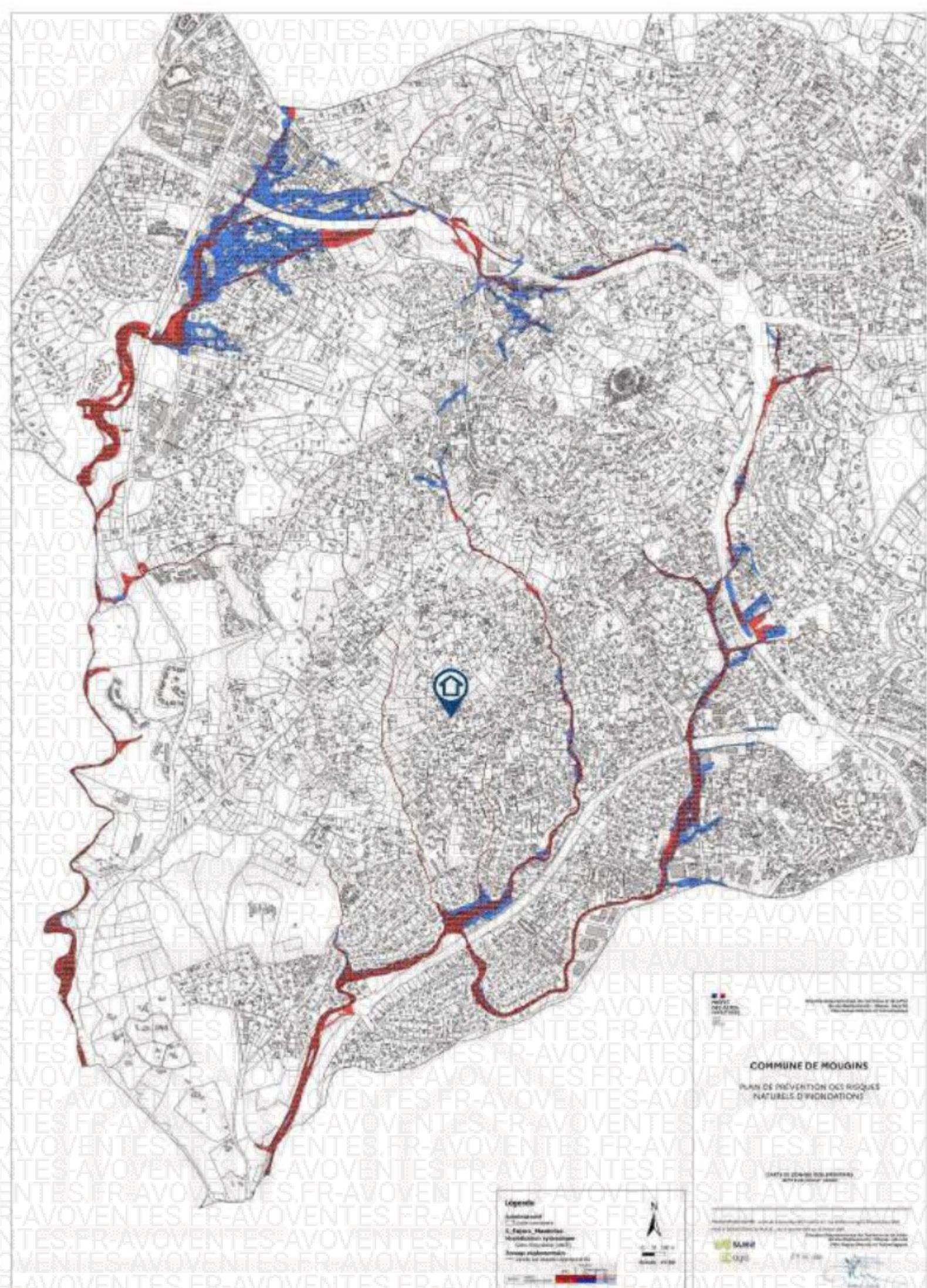
Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes concernées par les modifications opérées par le présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522



©AVOVENTES.FR






 République Française  
 Département des Alpes-Maritimes  
 Commune de Mougins

**COMMUNE DE MOUGINS**  
 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
 NATURELS D'INONDATIONS

(ARTICLE 224-10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
 2010-2017)

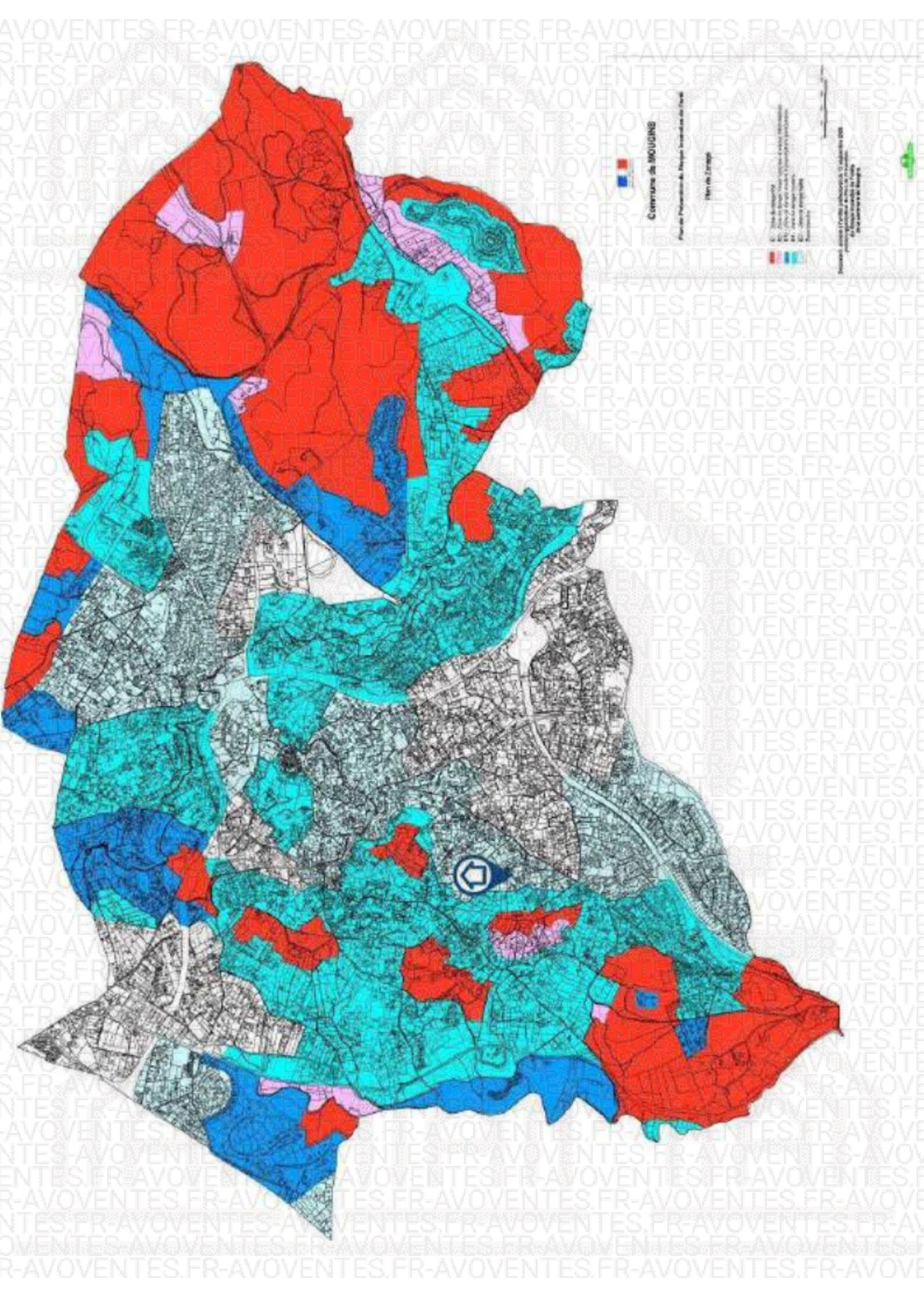
**Légende**

-  Ligne de crues
-  Fajons, Fleuves
-  Aménagements hydrauliques (Cours d'égouttement, etc.)
-  Zones réglementées

Echelle : 1:1000  
 Date : 2010

Elaboré par :  Mougins  
 Révisé par :  Mougins

Révisé le : 2010



Commune de MOUGINS

Plan de Prévision de l'Usage du Sol de 2016

Échelle 1:2000

- E - Zone à urbaniser
- U - Zone à urbaniser à densité accrue
- A - Zone à urbaniser à faible densité
- N - Zone à urbaniser à densité normale



Document approuvé par le conseil municipal le 17 septembre 2016

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 janvier 1978

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 janvier 1978

## Le zonage sismique sur ma commune

### Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

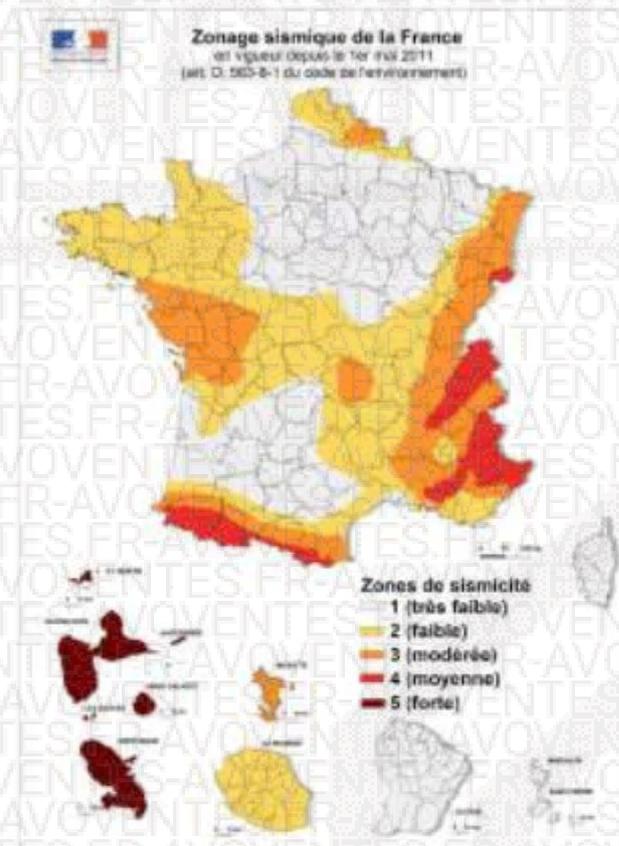
La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

**I** – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

**II** – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

**III** – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

**IV** – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)



		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

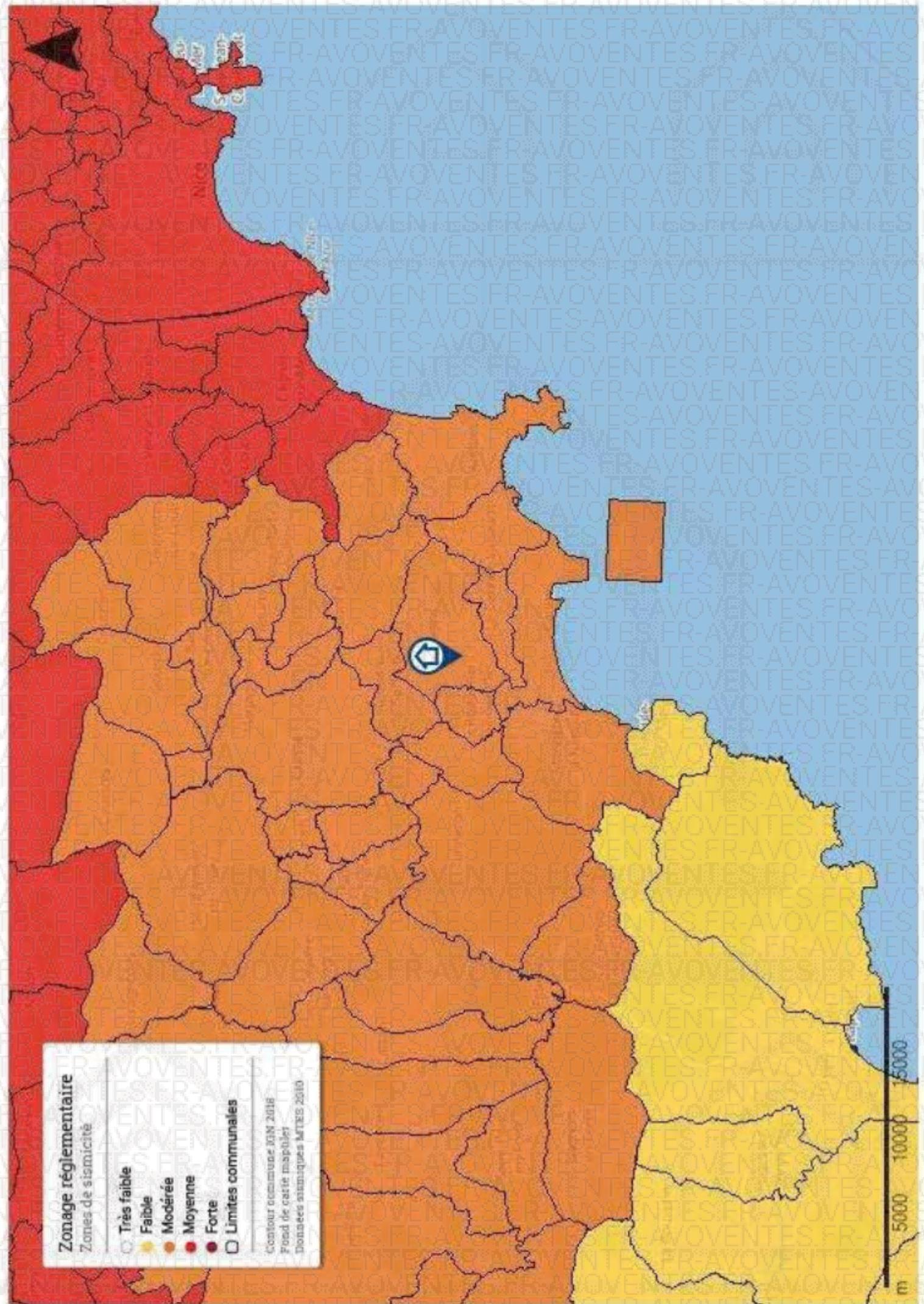
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



**Zonage réglementaire**  
Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGN 2018  
Fond de carte mapbox  
Données sismiques MTEIS 2010

## Le zonage radon sur ma commune

### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



### Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup>, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m<sup>3</sup>), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

### Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : [www.irsn.fr/radon](http://www.irsn.fr/radon)

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT | 1234

**Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique**

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : **Maison individuelle**  
Adresse : **171 chemin des Faisses**  
**06250 MOUGINS**  
Propriétaire :

Date de construction : **1992**

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante**

### ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

**Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.**

### MESURAGE

Total Surface : **195,620 m<sup>2</sup>**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

#### Consommations énergétiques

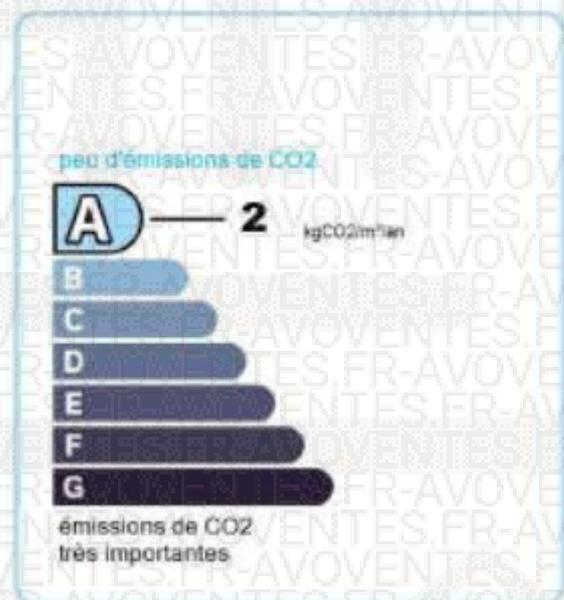
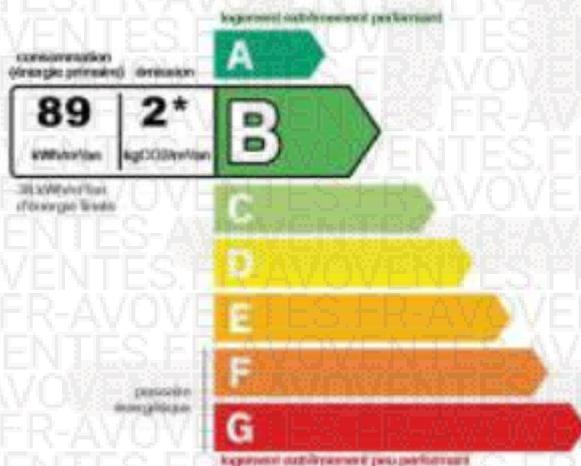
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : **89 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**

#### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **2 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**



### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

**L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**



**MARCAP**  
RÉNOVIATION

### PEINTURE /DECORATION

*Crépi rustique structuré à convenir sur murs et plafonds de toutes les parties neuves refaites et retouches sur les parties endommagées env 285 m2 x 18€	5130 €
*Peinture 2 couches de mat (impression si nécessaire) sur la totalité des murs et plafonds de la maison refection neuf et ancien La corniche plafond et les moulures seront peintes d'une nuance différente .Les portes seront également dans les mêmes nuances soit environ 535 m2 x 21€	11235€
*Façades extérieures Dans le ton actuel refection des façades sur l'ensemble de la maison Pliolite ou acrylique forfait toutes sujestions comprises	7200€
<b>Total</b>	<b>23565€ HT</b>
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT 48770 soit</b>	<b>53647 TTC</b>

**Bon Pour Accord 22/07/2018**

**MARCA**

© AVOVENTES.FR

© AVOVENTES.FR

PLATRE - STAFF - BA13

06 25 73 55 09 - mail@marcap.fr  
RES LES ORCHIDES - 27 AV DES FLEURS - 06230 ST JEAN CAP FERRAT



**MARCAP**  
RÉNOVIATION

**Travaux réhabilitation Villa**

**71 chemin des faisses/ Mougins**

**AMENAGEMENTS INTERIEURS**

- \*Remplacement de tous les blocs portes existants par des blocs portes avec portes pleines postformées (y compris placard entrée et escalier etage) soit 15 u x 140 € 2100 €
- \*Remplacement bloc porte avec pleine arriere donnant sur exterieur 250€
- \*Remplacement de l'ensemble des corniches plafond dans toute la maison avec boites a rideaux dans les chambres 143m/l x 15€ 2145 €
- \*Remplacement des moulures déco bois endommagées sur murs 56 m/l x15€ 840 €

**Placo/Cloisons et doublages**

- \*Refection des faux- plafonds BA 13 sur rails Salon SAM hall Couloir Chambre soit environ 90 m2 x 30€ (y compris bandes et joints) 2700 €
- \*Cloisons doublages Placo(stil) Salon SAM et Hall (+ laine de verre ) 54m2 x30€ 1620€
- \*Salon Ilot central décaissé dans faux plafonds a convenir Refection platre /placo hotte et murs cheminée/ arche //aménagement corniche pilier forfait 800€

**Total 10455 € HT**

**CARRELAGES grés cérame 60x60 fourni par client**

- \*Sur la totalité de la maison y compris escalier etage et marches salon environ 250m2
  - Démolition carrelage existant quand necessaire ( salon) et autres pièces ou il y a décollément partiel et carrelage qui sonne creux
  - reprise de chape et rebouchage/ ragréage général après impression d'accrochage
  - Fourniture de tous les ingrédients nécessaires aux prestations ci-dessus et pose.
  - pose d'un carrelage grés 60x60. Pose en tapis et en diagonale.y compris toutes sujestions de pose et coupes et joints.
  - Pose des plinthes taillées dans les carreaux 60x60 en 10 cms de hauteur

**Forfait au m2 de 59€ x 250 m2 soit 14750 HT**

*Reçu le 23/04/18  
10000 €  
TVA 10%*

**PLATRE - STAFF - BA13**

06 25 73 55 09 - mail@marcap.fr  
RES LES ORCHIDÉES - 27 AV DES FLEURS - 06230 BI JEAN CAP FERRAT

# R. E. C.

## Etanchéité – Carrelage – Travaux de Rénovation

Client

© AVOVENTES.FR

Nice le 14/11/2018

### FACTURE suite devis client

Désignation des Travaux	Quantité	Prix	Montant H.T
<b>Verification de la terrasse accessible etage</b> Decoupage de la partie autour de l'evacuation terrasse Demontage et casse du dallage terrasse Dépose de la naissance existante L'étanchéité Paxalu/calandrite est endommagée et craquelée et le Roofmat endommagé On peut supposer que cela est dû au sinistre incendie car nous sommes à l'aplomb des poutrelles qui ont été renforcées en carbone en plafond Une reprise avec fourniture et pose d'une nouvelle naissance et raccordement avec soudage revêtement goudronné bitumé a été faite en provisoire Prix de la présente intervention d'urgence faite le Samedi 3 Novembre Mais l'ensemble de cette terrasse doit être repris Refection de l'ensemble de la terrasse Démolition du dallage en pierre existant et évacuation à la décharge Dépose de l'étanchéité existante et évacuation Démolition des relevés périphériques Vérification et réflexion de l'isolation thermique si celle-ci a été détériorée Reprise des relevés d'étanchéité avec primaire et dressage des supports si nécessaire Fourniture pose et application de deux couches croisées d'étanchéité type calandrite Mise en œuvre d'une chape de protection mécanique avec formes de pentes Reprises de protection mécanique des relevés et enduit de finition maçonnerie Fourniture et pose sur chape de finition d'un revêtement type similaire à l'existant « dalles de pierre fines avec jointoiement » y compris toutes sujescion d'approvisionnement à la main et de pose l'ensemble de cette prestation sur une surface d'environ 11m <sup>2</sup> x240 euros = Ht 2640		480	

Base H.T.	Taux	Montant T.V.A.
3120	10 %	312

Total H.T.	3120
Total T.V.A.	312

<b>Total T.T.C.</b>	<b>3432</b>
---------------------	-------------

### Travaux effectués et facture acquitée

**SASU R.E.C.**  
 4, rue Cavendish - 06100 NICE  
 Tel : 06 45 59 40 29  
 Siret : 832 357 032 00016  
 Code APE : 4333Z - RCS NICE

# GLOBE

**FABRICANT**  
**POSE CRÉATION**  
Métallerie  
Ferronnerie  
Serrurerie  
Menuiserie  
Automatisme  
Acier - Inox  
Alu. - Pvc



DEVIS N°: 7116  
CDE N°: 1660  
OM N°:  
OF N°:  
BL N°1: 1487

**FACTURE N°** 1377  
DATE: 18/07/2018  
ECHEANCE: 18/07/2018  
Conditions: 50% A LA COMMANDE SOLDE A LA LIVRAISON

CODE CLIENT N°:3595

Adresse de livraison:

Page 1 sur 2

AVOVENTES.FR @AVOVENTES.FR  
CANNES CANNES

QTE	DESIGNATION	PU HT	R %	PU HT-NET	TVA	PU TTC	TOTAL TTC
1	MENUISERIE ALU Hauteur 2240x3000mm. 2 vantaux coulissant. alutechnie à rupture de pont thermique doubles vitrages premium 1.1/argon.rail de roulement. 9010 brillant avec doublage de 160 mm en applique.	2489	30	1742.3	10	1916.53	1916.53
1	MENUISERIE ALU Hauteur 2230 mm, 1390 long. 2 vantaux coulissant alu blanc alutechnie à rupture de pont thermique doubles vitrages premium 1.1/argon.rail de roulement avec doublage de 160 mm en applique.	1390	30	973	10	1070.3	1070.3
2	MENUISERIE ALU Hauteur 1390x, 1310mm. 2 vantaux coulissant alu blanc alutechnie à rupture de pont thermique doubles vitrages premium 1.1/argon.rail de roulement avec doublage de 160 mm en applique.	1150	30	805	10	885.5	1771
1	MENUISERIE ALU Hauteur 2240x3010. 2 vantaux coulissant. alutechnie à rupture de pont thermique doubles vitrages premium 1.1/argon.rail de roulement. 9010 brillant pose en Réno.	1860	30	1302	10	1432.2	1432.2

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (loi du 12 mai 1980).

# GLOBE

**FABRICANT**  
**POSE CRÉATION**

Métallerie  
Ferronnerie  
Serrurerie  
Menuiserie  
Automatisme  
Acier - Inox  
Alu. - Pvc



DEVIS N°: 7116

**FACTURE N° 1377**

CDE N°: 1668

DATE: 18/07/2018

OM N°:

ECHÉANCE: 18/07/2018

OF N°:

Conditions: 50% A LA COMMANDE SOLDE A LA LIVRAISON

BL N°: 1487

CODE CLIENT N°: 3595

Adresse de livraison:

Page 2 sur 2

CANNES

CANNES

QTE	DESIGNATION	PU HT	R. %	PU HT NET	TVA	PU TTC	TOTAL TTC
5	POSE	300	0	300	10	330	1650

TOTAL HT 7 127.30 €

TOTAL TVA 712.73 €

REMISE 25.28 % 2 411.70 €

TOTAL TTC 7 840.03 €

HT 10 %

7 127.30 € 712.73 €

ACOMPTE 5 000.00 €

RESTE A RÉGLER 2 840.03 €

COMMENTAIRES:

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (loi du 12 mai 1980).

# GEFRADIS

à menuiserie de qualité à prix d'usine

## ACTURE N° FJ5634

© AVOVENTES.FR

phone : 0493751002

reference client : WA00043965

reference web : WEB 025416

TVA Intracom :

présentant : Vente Internet

reference production :

Grande Synthe, le 05/03/18

Désignation	Qté	PU HT	Montant HT
Volet Roulant Traditionnel PVC motorisé filaire (moteur Gefradis) LxH (mm)1390 X	4.000	147,32	589,27
Volet Roulant Traditionnel PVC motorisé filaire (moteur Gefradis) LxH (mm)1180 X	1.000	141,17	141,17
Volet Roulant Traditionnel PVC motorisé filaire (moteur Gefradis) LxH (mm)1390 X	1.000	176,91	176,91

<b>Total HT</b>	<b>928.18</b>
Dont frais de port HT	20.83
<b>Total TVA</b>	<b>185.63</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 113.81</b>

montant versé 1 113,81 par Chèque le 14/02/18

reste réglé par le

mode d'expédition : GEODIS

nombre de colis : 6

nombre de palettes :

coût total : 99

RESERVE DE PROPRIETE :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur.

Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).





Natural'eko

Numéro de facture FBT2022-10-94682627

Code client 2646

Date de facture 05/10/2022

Date de Pré visite 21/03/2022

**NATURAL EKO**

Téléphone : 05 33 04 09 41

E-mail : direction@natureleko.fr

Adresse : 270 Place Aristide Briand 40300 Peyrehoraz

Adresse du chantier : 171 CHEMIN DES FAISSES, 06250 MOUGINS Parcelle cadastrale : 000 / C1 / 0077

Type de logement : Maison individuelle

Désignation	Qté	TVA	Prix unitaire HT	Prix HT	Prix TTC
BAR-TH- 148 : Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation  Marque : THALEOS Modèle : PERFORMER 2 Référence : 986113 Capacité (L) : 200 L Autres types d'installations COP : 2,78 (mesuré conformément aux conditions de la norme EN 16147) Profil de soutirage : L Étas : 116% Fluide frigorigène : R513A Efficacité énergétique saisonnière - Chauffage selon le règlement (EU) N° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 Classe ERP : A+ (selon la réglementation européenne UE N° 1254/2014 de la commission du 11/07/2014)	1	5.5% (57,39€)	1 042,65 €	1 042,65 €	1 100,00 €
COMPLEMENT POSE ET INSTALLATION  Votre ballon est garantie : - 2 ans le compresseur et pièces détachées - 1 an pièce, main d'œuvre et déplacement	1	5.5% (26,07€)	473,93 €	473,93 €	500,00 €

La quantité des déchets exprimés en m3	1	5.5% (3,1%)	56,87 €	56,87 €	60,00 €
Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier la main d'œuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement.					
NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revus en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier					
Installation de collecte envisagée : Jégo Métaux Chemin du clos de la Bourgogne 91160 saulx les chartreux					

#### Termes et conditions

Prime liée à la valorisation des certificats d'économies d'énergie par EDS ENERGIES (SIREN 879 113 363), représenté par AXDIS PRIME (SIREN 852 404 938) en sa qualité de mandataire, pour la somme de 81,12 €

Je soussigné M PIERRE EMILE GUINET que la surface chauffée de mon habitation mesure : 200m²

Type de logement : Maison individuelle

Je reconnais avoir été informé de l'obligation d'un contrat de maintenance pour assurer le bon fonctionnement de mon système de ballon thermodynamique

#### Aides supplémentaires AIDE MaPrimeRénov'

Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov' d'un montant de 1 200,00€ qui vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum) sous réserve de la non-utilisation de votre plafond de dépense.

Source : <https://maprimerenov.gouv.fr/>

Montant prévisionnel de MaPrimeRénov' : 1 200,00€

Dans le cas où l'aide notifiée au client est inférieure au montant de l'aide prévisionnelle, l'utilisateur n'est pas lié par le devis et l'entreprise s'engage à proposer un devis rectificatif. Le client conserve alors un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours à partir de la date de présentation du devis rectificatif.

L'aide MaPrimeRénov' est conditionnelle et soumise à la conformité des pièces justificatives et informations déclarées par le bénéficiaire.

En cas de fausse déclaration, de manœuvre frauduleuse ou de changement du projet de travaux subventionné, le bénéficiaire s'expose au retrait et renversement de tout ou partie de l'aide.

Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements et sanctionner le bénéficiaire et son mandataire éventuel des manquements constatés.

Date de devis le 30/06/2022 (Devis N° DBT2627)

Date de Pose le 05/10/2022

Total H.T	1 573,45 €
Total TVA	86,55 €
Total T.T.C	1 660,00 €
Prime C.E.E Chauffe-eau Thermodynamique	-81,12 €
Estimation de l'aide MaPrimeRénov'	-1 200,00 €
<b>Reste à payer</b>	<b>378,88 €</b>



Natural'eko

Numéro de facture **P2022-10-94682627**  
Code client **2646**  
Date de facture **05/10/2022**  
Date de Pré visite **21/03/2022**

**NATURAL EKO**

Téléphone : 05 33 04 09 41

E-mail : direction@natureleko.fr

Adresse : 270 Place Aristide Briand 40300 Peyrehorade

©AVOVENTES.FR

Adresse du chantier : 171 CHEMIN DES FAISSES, 06250 MOUGINS Parcelle cadastrale : 000 / CI / 0077

Type de logement : Maison individuelle

Appareil existant à déposer :

Marque : Lamborghini

Modèle : INCONNU

hors condensation

Désignation	Qté	TVA	Prix unitaire HT	Prix HT	Prix TTC
BAR-TH-104 : Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air/eau  • Marque THOMSON • Caractéristiques : Mise en place et fourniture d'une pompe à chaleur air/eau • Modèle : ETHER 110 THO3301710 - Monophasé • Puissance calorifique nominale (ERP) : 11kW • Garantie (si MES Station Agréée) 3 ans pièces, 5 ans compresseur • Fonctionnement : moyenne température • Coefficient efficacité énergétique ETAS (%): 135,00 (selon le règlement EU n°813/2013 de la commission du 2 août 2013) • COP : +7/+55°C : 3,17 • Fluide frigorigène : R410A • Classe efficacité énergétique (55°C/35°C) : A++/A+++	1	5.5% (402,46€)	7 317,54 €	7 317,54 €	7 720,00 €
RACCORDEMENT FRIGORIFIQUE  Fourniture de groupe extérieur sur pieds silent bloc « rubber foot » Raccordement groupe extérieur/module hydraulique liaison frigorifique 3/8-5/8 isolé et électrique sous goulotte pvc Contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique (mise sous pression, tirage au vide) Rebouchage murs et cloisons (enduit, mousse expansive, isolant)  Votre pompe à chaleur est garantie : - 5 ans le compresseur - 3 ans pièces détachées - 1 an pièce, main d'œuvre et déplacement	1	5.5% (51,39€)	933,65 €	933,65 €	985,00 €

<b>BRANCHEMENTS ELECTRIQUES</b> Fourniture d'un tableau indépendant Fourniture d'un interrupteur différentiel – 30 mA Type A Fourniture d'un disjoncteur 25 A courbe D – groupe extérieur Fourniture d'un disjoncteur 25 A – module intérieur Fourniture d'un disjoncteur 10A – kit de distribution Passage des liaisons électriques. Contrôle du circuit électrique (bon serrage des câbles, conformité de l'installation) Contrôle du bon fonctionnement de la régulation	1	5.5% (31,35€)	933,65 €	933,65 €	985,00 €
<b>RACCORDEMENT HYDRAULIQUE</b> Vidange du circuit de chauffage. Découpe et repiquage sur l'installation de chauffage. Fourniture de module intérieur Fourniture d'un filtre à tamis. Fourniture d'un pot de décantation. Fourniture d'un détendeur au point de remplissage Fourniture de vanne à boisseau sphérique à manette. Fourniture d'un ballon mélangeur isolé. Fourniture d'un circulateur de chauffage Remplissage, purge et tests Contrôle du circuit hydraulique (Vérification de la pression et du débit d'eau) Vérification des mesures et températures d'échanges. Réglage des paramètres d'utilisation.	1	5.5% (31,35€)	933,65 €	933,65 €	985,00 €
La quantité des déchets exprimés en m3 Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier la main d'œuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement. NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revus en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier Installation de collecte envisagée : Jégo Métaux Chemin du clos de la Bourgogne 91160 saulx les charreux	1	5.5% (3,13€)	56,87 €	56,87 €	60,00 €

## Termes et conditions

Prime liée à la valorisation des certificats d'économies d'énergie par EDS ENERGIES (SIREN 879 113 363), représenté par AXDIS PRIME (SIREN 852 404 936) en sa qualité de mandataire, pour la somme de 4 000,00 €

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ la surface chauffée de mon habitation mesure : 200m<sup>2</sup> et que l'installation de la PAC intervient en remplacement \_\_\_\_\_ qui n'est pas à condensation (avec suppression de la cuve existante prise en charge par le bénéficiaire).

La marque de la ancienne chaudière est Lamborghini de modèle INCONNU

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ informé(e) que je dois prendre un abonnement de maintenance pour mon équipement de pompe à chaleur.

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation d'un contrat de maintenance pour assurer le bon fonctionnement de mon système de pompe à chaleur.

## Aides supplémentaires AIDE MaPrimeRénov'

Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov' d'un montant de 5 000,00€ qui vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum) sous réserve de la non-utilisation de votre plafond de dépense.

Source : <https://maprimerenov.gouv.fr/>

Montant prévisionnel de MaPrimeRénov' : 5 000,00€

Dans le cas où l'aide notifiée au client est inférieure au montant de l'aide prévisionnelle, l'utilisateur n'est pas lié par le devis et l'entreprise s'engage à proposer un devis rectificatif. Le client conserve alors un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours à partir de la date de présentation du devis rectificatif.

L'aide MaPrimeRénov' est conditionnelle et soumise à la conformité des pièces justificatives et informations déclarées par le bénéficiaire.

En cas de fausse déclaration, de manœuvre frauduleuse ou de changement du projet de travaux subventionné, le bénéficiaire s'expose au retrait et renversement de tout ou partie de l'aide.

Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements et sanctionner le bénéficiaire et son mandataire éventuel des manquements constatés.

Date de devis le 30/06/2022 (Devis N° DP2627)

Date de Pose le 05/10/2022

Total H.T	10 175,36 €
Total TVA	559,64 €
Total T.T.C	10 735,00 €
Prime C.E.E PAC AIR/EAU	-4 000,00 €
Estimation de l'aide MaPrimeRénov'	-5 000,00 €
<b>Reste à payer</b>	<b>1 735,00 €</b>



Natural'eko

Numéro de facture FBS2022-10-94682627  
Code client 2646  
Date de facture 05/10/2022  
Date de Pré visite 21/03/2022

**NATURAL EKO**

Téléphone : 05 33 04 09 41

E-mail : direction@natureleko.fr

Adresse : 270 Place Aristide Briand 40300 Peyrehorade

Sous traitant : IRATEK

Président : @AVOVENTES.FR

Téléphone : 0170809796

E-mail : etude@iratek.fr

Adresse : 36 RUE EUGENE DUPUIS 94000 CRETEIL

Siret : 75125233900047

RGE : E-E113703

Date de validité : 15-10-2024

Adresse du chantier : 171 CHEMIN DES FAISSES, 06250 MOUGINS Parcelle cadastrale : 000 / CI / 0077

Type de logement : Maison individuelle

Désignation	Qté	TVA	Prix unitaire HT	Prix HT	Prix TTC
BAR-TH- 101 : Mise en place d'un chauffe-eau solaire Individuel (CESI) Marque : SUNCOMPACT Modèle : SUNCOMPACT 150L Référence : SC150 Capacité (L) : 150 L Classe ERP : A Profil de soutirage : M Nombre de capteur solaire : 1 Surface du capteur solaire : 2,05 M <sup>2</sup> Certification SolarKeyMark ou CSTBAT : SolarKeyMark Numéro de certification : 011-7S3025 A Nature du fluide dans les capteurs : Eau + Antigel	1	5.5% (206,79€)	3 759,34 €	3 759,34 €	3 966,10 €
COMPLEMENT POSE ET INSTALLATION	1	5.5% (53,90€)	980,00 €	980,00 €	1 033,90 €
EAU CHAUDE SANITAIRE Fourniture d'un ballon solaire Fourniture d'un groupe de sécurité avec siphon Branchement condensats par gravitation (autant que possible) Rebouchage murs et cloisons (enduit, mousse expansive, isolant) Raccordement de liaisons alimentations d'eau  Votre ballon est garantie : - 2 ans le compresseur et pièces détachées - 1 an pièce, main d'œuvre et déplacement					

La quantité des déchets exprimés en m3	1	5.5% (3,130)	56,87 €	56,87 €	60,00 €
Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier la main d'œuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement.					
NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier					
Installation de collecte envisagée : Jégo Métaux Chemin du clos de la Bourgogne 91160 saux les chartreux					

#### Termes et conditions

Prime liée à la valorisation des certificats d'économies d'énergie par EDS ENERGIES (SIREN 879 113 363), représenté par AXDIS PRIME (SIREN 852 404 938) en sa qualité de mandataire, pour la somme de 143,52 €

Je soussigné M PIERRE EMILE GUINET que la surface chauffée de mon habitation mesure : 200m<sup>2</sup>

Type de logement : Maison individuelle

Je reconnais avoir été informé de l'obligation d'un contrat de maintenance pour assurer le bon fonctionnement de mon système de ballon solaire

#### Aides supplémentaires AIDE MaPrimeRénov'

Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov' d'un montant de 4 000,00€ qui vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'Etat (sous quatre mois maximum) sous réserve de la non-utilisation de votre plafond de dépense.

Source : <https://maprimerenov.gouv.fr/>

Montant provisionnel de MaPrimeRénov' : 4 000,00€

Dans le cas où l'aide notifiée au client est inférieure au montant de l'aide provisionnelle, l'utilisateur n'est pas lié par le devis et l'entreprise s'engage à proposer un devis rectificatif. Le client conserve alors un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours à partir de la date de présentation du devis rectificatif.

L'aide MaPrimeRénov' est conditionnelle et soumise à la conformité des pièces justificatives et informations déclarées par le bénéficiaire.

En cas de fausse déclaration, de manœuvre frauduleuse ou de changement du projet de travaux subventionné, le bénéficiaire s'expose au retrait et renversement de tout ou partie de l'aide.

Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements et sanctionner le bénéficiaire et son mandataire éventuel des manquements constatés

Date de devis le 30/06/2022 (Devis N° DBS2627)	Total H.T	4 796,21 €
Date de Pose le 05/10/2022	Total TVA	263,79 €
	Total T.T.C	5 060,00 €
	Prime C.E.E BALLON SOLAIRE	-143,52 €
	Estimation de l'aide MaPrimeRénov'	-4 000,00 €
	<b>Reste à payer</b>	<b>916,48 €</b>